

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le, **PREMIER AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF à 19H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Etaient présents : MM. COQUELET, LECERF, N'DIAYE, LEGO, GHOUL, BOURBAULT, COPLO, BALUT, HURÉ, ROUSSEAU.
Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, NIAUX, DELIENCOURT, ARRIEULA, REBOURS, DUMONTIER, POUHE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient excusés : Mmes DJEMEL, LOUBASSOU, COMBES, SCHREIBER, LEFEBVRE et MM. CHARLES BARBOSA, FLIOU.

Absents : MM. OUHLISSE, MOURINET et Mmes FORILLIERE, ABOKI, CANU.

Avaient donné pouvoir : Mme DJEMEL à Mme. REBOURS, Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme COMBES à M COQUELET, M. CHARLES à Mme DUVALLET, Mme. SCHREIBER à Mme BENAMARA, M. BARBOSA à M. BOURBAULT, M. FLIOU à Mme POUHÉ, Mme LEFEBVRE à Mme DORDAIN.

Mme Jeanne POUHE

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, AURIERES, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, DUMARCHÉ, BOUTTIER, ROIX et Mmes MARIEN, DUPAIN, JEGU, LAMBERT, MONTMAYEUR.

DATE DE SEANCE

1^{er} avril 2019

DATE DE CONVOCATION

25 mars 2019

DATE D'AFFICHAGE

08 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

33

PRESENTS

20

PROCURATION(S)

8

VOTANTS

28

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

**Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.**

Le Maire

Délibération N°06

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, lors de la séance du 27 février 2019, a acté le rapport d'Orientations Budgétaires et les bases budgétaires et financières sur lesquelles le Budget Primitif 2019 a été construit. Ce budget est construit autour de 10 axes :

- 1) Ne pas augmenter les impôts pour la 19^{ème} année consécutive ;
- 2) Réduire la dette ;
- 3) Neutraliser toute augmentation des tarifs publics ;
- 4) Poursuivre la politique agressive de recherche de subventions et de partenariats pour accompagner les projets municipaux ;
- 5) Mettre en œuvre le PNRU 2 ;
- 6) Maintenir la politique ambitieuse de construction de nouveaux logements ;
- 7) Donner la priorité à l'éducation et à l'école ;
- 8) Investir dans la protection de l'environnement, la transition énergétique et le développement urbain ;
- 9) Entretien et maintenir le patrimoine urbain ;
- 10) Développer l'accès au sport et la culture pour tous.

Il a été élaboré conformément au règlement budgétaire et financier voté en séance du 30 mars 2017, dans le respect des principes de sincérité et de prudence.

Pour rappel, depuis 2017, les inscriptions nouvelles en section d'investissement sont présentées sous la forme d'Autorisations de Programme (AP) et de Crédits de Paiements (CP), seules les opérations antérieures à 2017 inscrites en restes à réaliser n'entrent pas dans ce cadre.

Le Budget Primitif 2019 s'élève à **49 M€** (mouvements d'ordre inclus), (B.P 2018 : 47 M€). La répartition entre sections de fonctionnement et d'investissement est la suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	32.500.763 €	32.500.763 €
Investissement	17.184.790 €	17.184.790 €
Total	49.685.553 €	49.685.553 €

L'épargne brute 2019 s'établit à 4,5 M€, en progression par rapport à 2018 (4,3 M€), à laquelle s'ajoute la reprise sur provision de 514 K€ pour le rachat des terrains ZAC des NOES.

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Des recettes de fonctionnement volontairement prudentes

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues au B.P. 2019 pour un montant total de **29,8 M€**, identique à celui prévu au B.P. 2018, auquel s'ajoute **2,1 M€** de résultat reporté 2018 soit un montant total des recettes de 31,9 M€. La notification de l'état 1259 relatif à la fiscalité directe locale 2019, communiqué le 13 mars par les services fiscaux, a permis d'inscrire dès le budget primitif le produit de la fiscalité pour un montant total de **13 M€**. Ce montant prend en compte une évolution des bases de la fiscalité directe locale de l'ordre de 2,35 % (conforme aux prévisions de la Loi de Finances 2019).

Le produit de la fiscalité directe représente 43,9 % des recettes réelles de fonctionnement. Reste l'inconnue des dotations d'Etat (DGF, DSU) qui n'ont pas encore été communiquées à la date de confection du budget. Par souci de bonne gestion, les montants prévus au BP2019 ont été inscrits avec prudence et correspondent à ceux notifiés en 2018, (DGF : 1,1 M€ ; DSU : 3,8 M€), la Loi de Finances 2019 prévoyant une stabilité des dotations et une reconduction de la DGF et de la DSU.

Pour la 4^{ème} année consécutive, l'exonération de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) dont bénéficie certains propriétaires du Germe de Ville, classé « Quartier Prioritaire Politique de la Ville » (QPPV) impacte le produit fiscal à hauteur - 534 K€.

La prévision budgétaire des recettes de fonctionnement prene cette année de nouveau en compte la suppression progressive des financements de l'Etat pour les emplois aidés (2018 : - 300K€).

L'attribution de compensation et la DSC « Dotation de la solidarité Communautaire » versées par la CASE sont reconduites aux mêmes montants qu'en 2018 (Attribution compensation : 6,82 M€ ; DSC : 463K€) et le FPIC est inscrit comme en 2018 pour 115 K€ (2017 : 140K€).

Le produit des recettes des prestations de service (cantines, crèches, centres de loisirs...) est en progression + 2 %. Cette augmentation est uniquement due à l'évolution des fréquentations. **Les tarifs municipaux, quant à eux, ne seront pas augmentés pour la 4^{ème} année consécutive.**

Par une convention signée en 2011 avec l'EPFN, la Ville s'est engagée à racheter avant le 30 septembre 2019 les terrains situés « ZAC des NOES ». Le montant total de cette acquisition foncière est 1.525.826 €. Au cours des exercices précédents, certains terrains ont déjà fait l'objet d'acquisition. Il reste aujourd'hui un stock foncier non encore acquis représentant un montant de 626.853,79 €. Dans le cadre de cette convention, le Conseil a décidé de provisionner sur 7 années ces acquisitions. Le solde de la provision non utilisée s'élève à 591.893 €. Ce montant est inscrit au budget pour financer en grande partie le solde du rachat.

B) Des dépenses de fonctionnement volontairement contenues

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **26,5 M€**, en progression de 1,06 % par rapport au réalisé 2018 (26,2 M€). Une évolution contenue malgré l'évolution de la masse salariale liée aux réformes gouvernementales et à une politique interne de gestion des ressources humaines mise en place en 2018 et poursuivie en 2019.

Les charges à caractère général (011) :

Ce chapitre prévu pour 8,6 M€, est en augmentation de 2,97 % par rapport au réalisé 2018 (8,4 M€).

Cette évolution s'explique par la revalorisation des contrats de prestations et des services (nouveau marché de restauration...), par le financement de « classes de neige », « de classes vertes », par le maintien de la semaine de classe sur 5 jours avec la nécessité de financer les Temps d'Activités Périscolaires ou le renouvellement du parc de véhicules utilitaires électriques équipant les services techniques.

Les charges de personnel (012) :

L'enveloppe inscrite à ce chapitre est conforme à la présentation faite lors DOB 2019 à 12,9 M€. Elle est en progression de 1,82 % par rapport au réalisé 2018 : 12,7 M€.

➤ La gestion interne des ressources humaines

- Le GVT (glissement, technicité et vieillissement) évolution des carrières des agents (avancements de grades, promotions internes et d'échelon ;
- Le surcoût généré par la baisse de financement des conditions emplois aidés ;
- Le coût des heures de présence nécessaires à l'organisation des élections européennes en mai ;
- Le déploiement du RIFSEEP sur l'année et à l'ensemble des filières concernées.

➤ **Les mesures gouvernementales :**

- les revalorisations indiciaires prévues au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) ;
- L'application de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) « QPPV » pour les agents qui exercent certaines missions
- L'augmentation du SMIC pour les agents de droit privé ;

Les autres charges de gestion courantes (65) :

Elles sont prévues pour **3,66 M€**, stables par rapport au réalisé 2018 (3,65 M€). Elles comprennent :

- La subvention prévue pour le fonctionnement des actions financées par le CCAS d'un montant de 1.425.400 €.
- La contribution versée au SIEM pour l'équilibre de son budget d'un montant de 490.557 € ;
- La contribution obligatoire au SDIS de l'Eure d'un montant de 464.159 €.

L'enveloppe prévue pour le versement des subventions aux associations ' 1 M€ dont celle pour l'association du théâtre de l'ARSENAL de 580 K€ à laquelle s'ajoute une subvention exceptionnelle de 150 K€ comme avance sur le mécénat qui sera perçu, celle de 170 K€ pour les associations sportives et celle de 130 K€ pour les autres associations (amicale du personnel, jumelage, scolaires...).

Les frais financiers (66) :

Ils sont inscrits à hauteur de 1,26 M€ dont les intérêts des emprunts 1 M€, les frais financiers au titre du Partenariat Public Privé (PPP) « éclairage-vidéo-communication » pour 200 K€ et une enveloppe prévisionnelle pour les frais financiers de la ligne de trésorerie et des ICNE.

Les charges exceptionnelles (67) :

Prévues pour un montant de 30 K€, elles permettent d'enregistrer l'annulation de titres sur exercices antérieurs ou de charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

En 2019, malgré une évolution des dépenses de fonctionnement de 2,12 % et une prévision prudente des recettes de fonctionnement, l'autofinancement dégagé pour 2019 est de 4,5 M€ (2018 : 4,3 M€), il assure le remboursement de la dette en capital (3,2 M€) et maintien le financement des dépenses d'investissement à un niveau élevé.

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

A) Des dépenses d'investissement pour construire l'avenir

Les crédits de paiement prévus en section d'investissement s'élèvent à **17,2 M€**, (dont 1,7 M€ de restes à réaliser, 2,6 M€ reprise du déficit reporté 2018, **9,7 M€ d'inscriptions nouvelles** et 3,2 M€ de remboursement de la dette en capital).

Fin 2018, le montant total des A.P. s'élevait à 28,9 M€. Il est proposé d'inscrire au B.P. 2019 une enveloppe d'A.P. au titre des nouveaux projets de 30 M€, ainsi le montant cumulé des A.P. passera à 58,9 M€.

Ce montant comprend également les A.P. ouvertes au titre du BEA conclu pour la construction du CTM (6,3 M€) et du PPP « éclairage public – vidéocommunication » (10 M€) et l'AP au titre du terrain de football synthétique de 1,1 M€.

En 2019, le programme d'investissement intégrera **les premières inscriptions budgétaires relatives aux travaux PNRU2**, dont l'AP pour les Cerfs-Volants : 12 M€, l'AP pour le gymnase Léo Lagrange : 10,7 M€ et autres travaux comme les délaissés ANRU : 2,6 M€ et promenade des Tilleuls : 2,4 M€.

Les crédits de paiements inscrits au B.P. 2019 pour des nouveaux projets ou ceux en cours s'élèvent à 9,7 M€.

- PPP « éclairage-vidéocommunication » : 725 K€
- BEA du CTM : 660 K€
- Création d'un terrain football synthétique + rénovation de la tribune d'honneur : 1,2 M€
- Travaux des écoles, dédoublements de classes, sécurisation des espaces scolaires : C.P. 1 M€
- PNRU2 - travaux Cerfs-Volants : 815 K€
- PNRU2 - travaux Léo Lagrange : 715 K€
- PNRU2 - les études de faisabilité pour « délaissés de la dalle » : 360 K€
- Parvis Léon Blum – voie de l'Épargne : 336 K€
- Travaux Jardin sportif + aire de Fitness : 285 K€
- Travaux d'ADAP : 270 K€
- Parvis crèche du Pivollet : 260 K€
- Travaux de modernisation de la M.J.A. : 230 K€
- Aménagements qualitatifs urbain : plan mobilité piétonne, mise en peinture des passerelles, aménagement rond-point voie blanche : 147 k€
- Parvis Église (65 k€)

B) Les recettes nouvelles d'Investissement :

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 17,2 M€ dont les recettes réelles d'investissement pour **12,3 M€** (dont 2,2 M€ d'affectation au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et 2,1 M€ de restes à réaliser) et pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, un autofinancement prévisionnel issu de la section de fonctionnement de **4,5 M€**.

Le recours à l'emprunt est prévu pour 3,7 M€. Toutefois, comme les années précédentes et dans un souci constant d'optimisation des financements pouvant être obtenus, le montant emprunté en 2019 sera limité aux besoins réels de financement des projets, déduction faite des subventions qui seront obtenus au titre du DSIL, de la DPV ou tout autre financement.

Dès notification, une régularisation des inscriptions budgétaires sera proposée par décision modificative.

Le produit du FCTVA est prévu pour 995 K€, des subventions d'équipement pour 1 M€ sur les projets comme le terrain de football et les projets PNRU2, 510 K€ de fonds de concours CASE, de la TLE (taxe locale d'équipement) pour 80 K€ et enfin, la cession de terrains pour 345K€ (Ilot 14).

Ce budget est présenté de manière détaillée dans le document joint au présent rapport, il est conforme à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il est équilibré à la somme de 49.685.552 € dont 32.500.763 € en section de fonctionnement et 17.184.790 € en section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par :

- **27 voix pour**
- **et 1 contre (M. ROUSSEAU)**

- **ADOPTE** le budget primitif 2019, équilibré avec les écritures d'ordre à la somme de **49.685.552,70€**

- **ADOPTE** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET